

Population & Sociétés

L'épargne pour les enfants : de fortes disparités sociales et familiales

Marion Leturcq*

Dès la naissance, certains enfants disposent d'un livret ou d'un autre produit d'épargne ouvert à leur nom, quand d'autres n'en ont pas à leur majorité. Dans quelle mesure les familles constituent-elles de l'épargne au nom des enfants ? Quels enfants en bénéficient ? Quels sont les montants épargnés et comment varient-ils selon l'origine sociale ou la configuration familiale ? Marion Leturcq examine de manière inédite cette épargne « pour les enfants » à partir des données des enquêtes Patrimoine⁽¹⁾.

L'épargne constituée au nom des enfants est une pratique familiale répandue : elle consiste à ouvrir, dès la naissance ou au cours de l'enfance, un produit d'épargne au nom de l'enfant, qui est alimenté par les parents ou les proches. Cette épargne peut jouer un rôle décisif au moment de l'entrée dans l'âge adulte, par exemple pour aider à financer des études ou le permis de conduire, payer une caution de logement, acheter une voiture. Cependant, toutes les familles n'ont pas les mêmes moyens ni les mêmes envies de mettre de l'argent de côté. Certains enfants disposent d'un produit d'épargne ouvert à leur nom dès la naissance, quand d'autres n'en ont aucun à l'approche de la majorité.

L'épargne constituée pour les enfants reste un angle mort des études sur les inégalités dans l'enfance. Elle peut être vue comme une forme d'investissement que les parents et les proches font pour les enfants. Par ailleurs, elle s'ajoute aux autres investissements en revenu et en temps passé avec eux, lesquels contribuent aux écarts de chances entre enfants [1].

Cet article documente pour la première fois la fréquence, l'ampleur et la distribution de l'épargne constituée au nom des enfants en France. Il s'appuie sur les données des cinq enquêtes Patrimoine de l'Insee, menées entre 2003 et 2021. Nous les avons regroupées afin de constituer un large échantillon de 28 656 enfants (encadré).

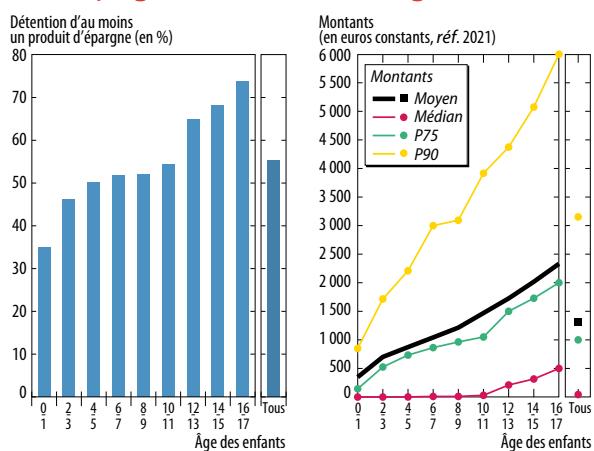
L'épargne des enfants, une pratique très inégale

L'ouverture d'un produit d'épargne au nom d'un enfant est une pratique qui augmente progressivement avec l'âge de l'enfant. Environ 35 % des enfants de 0-1 an possèdent déjà un compte, ils sont 53 % à 10-11 ans et 72 % à 16-17 ans (figure 1). Au total, près de 55 % des enfants disposent d'un produit d'épargne, sans

différence notable entre filles et garçons (annexe, figure A1⁽²⁾). Cette proportion est restée relativement stable dans le temps sur la période considérée (annexe, figure A2).

Les produits d'épargne ouverts au nom des enfants sont très majoritairement des livrets. Presque un enfant sur deux

Figure 1. Détenzione et montants de l'épargne enfantine, selon l'âge de l'enfant



M. Leturcq, Population & Sociétés, 638, novembre 2025, Ined.

Lecture : 35 % des enfants de 0-1 an ont au moins un actif financier ouvert en leur nom. La moitié des enfants de 16-17 ans détient moins de 500 €, 10 % ont plus de 6 000 €. La moitié des enfants de 8-9 ans n'a pas d'épargne.

Notes : Le percentile 75, noté P75 (respectivement P90), indique que 75 % (90 %) des enfants détiennent moins que ce montant et que 25 % (10 %) ont plus. Les montants nuls sont inclus.

Champ : France hexagonale, enfants de 0 à 17 ans.

Sources : Insee, enquêtes Patrimoine 2003-2004 et 2009-2010 et Histoire de vie et patrimoine, 2014-2015, 2017-2018 et 2020-2021.

(1) Données des figures et tableaux disponibles au format Excel dans l'onglet « Documents associés » sur la page du bulletin sur www.ined.fr.

(2) Annexe en ligne disponible sur : <https://nakala.fr/10.34847/nkl.fd8c5eyy>

* Institut national d'études démographiques (Ined).

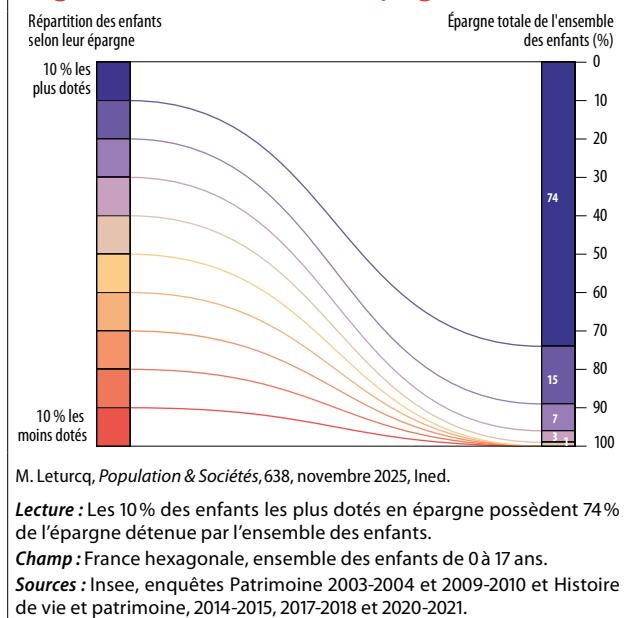
(47%) détiennent uniquement une épargne sous forme de livrets comme un livret A ou un livret jeune. Une minorité combine ce livret avec un compte épargne-logement (4%) ou un produit financier plus rémunérateur, comme une assurance-vie ou un plan d'épargne retraite (2%) (annexe, figure A3).

L'épargne des enfants s'élève en moyenne à 1 300 €, mais ce chiffre masque d'importantes disparités puisque la moitié des enfants ne détiennent aucune épargne ou seulement quelques euros, tandis que 10% des enfants ont plus de 3 150 €. En outre, les montants, en particulier pour les enfants les plus dotés, augmentent avec l'âge. Ainsi, pour les enfants de 0-1 an, l'épargne moyenne est de 350 € et 10 % des enfants ont plus de 850 €. À 10-11 ans, ils ont 1 470 € en moyenne et 10% possèdent plus de 4 000 €. À 16-17 ans, les enfants disposent en moyenne de 2 330 € et ce montant dépasse 6 000 € pour 10% d'entre eux⁽³⁾.

Enfin, si la proportion d'enfants détenant un produit d'épargne est restée stable au fil du temps, le montant moyen en euros constants a progressé, passant d'environ 920 € en 2004 à 1 680 € en 2021 (annexe, figures A2 et A4).

La concentration du patrimoine permet de mesurer les inégalités d'épargne entre enfants puisqu'elle montre la répartition de l'ensemble de l'épargne enfantine dans la population des enfants. Pour chaque âge, nous classons les enfants selon leur montant d'épargne du plus au moins doté. Si l'épargne des enfants était répartie de façon égale, les 10% les mieux dotés détiendraient 10% du patrimoine total, la moitié la moins dotée en détiendrait la moitié. Or, on observe au contraire que les 10% des enfants les plus dotés possèdent 74% de l'ensemble de l'épargne constituée pour les enfants et les 10% suivants disposent de 15%, tandis que plus de la moitié des enfants n'a aucune épargne à son nom (figure 2).

Figure 2. Concentration de l'épargne des enfants



La concentration du patrimoine est forte à tous les âges : 10 % des enfants de 0-1 an détiennent déjà près de 80% de l'épargne totale constituée à ces âges. À 10 ans, malgré une

(3) À titre de comparaison, d'après l'Insee, la moitié des ménages dont la personne de référence a entre 18 et 30 ans détient un patrimoine net inférieur à 15 800 € en 2021, 10% ont moins de 1 500 € et 10% plus de 112 400 € [2].

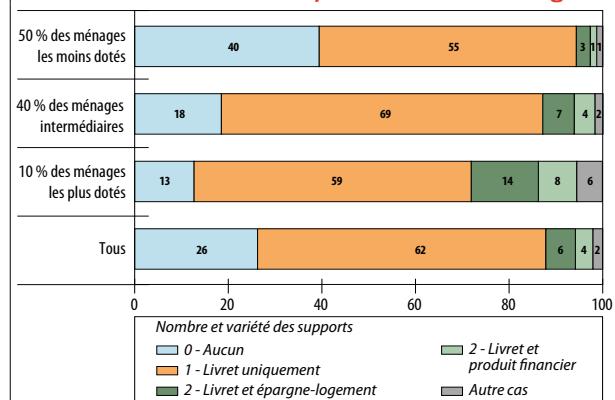
diffusion plus large de la pratique, les 10% les plus dotés conservent encore 75% de l'ensemble, et à 16 ans, ils en possèdent 70% (annexe, figure A5).

L'épargne des enfants reflète les positions patrimoniales des parents

Afin d'analyser le lien entre le patrimoine des parents et l'épargne constituée pour les enfants, nous classons désormais les ménages en trois groupes en fonction du patrimoine total du ménage : les 50% les moins dotés, les 40% intermédiaires et les 10% les plus dotés. Nous nous intéressons ici aux enfants de 16-17 ans.

La détention d'épargne sous diverses formes est, sans surprise, liée au niveau de richesse des parents (figure 3). Parmi les enfants des ménages patrimonialement les plus modestes, 40% ne disposent d'aucun produit d'épargne à 16-17 ans, contre seulement 13% parmi ceux des ménages les plus aisés. Dans tous les groupes, la majorité de l'épargne est principalement détenue sous forme de livrets, mais les enfants grandissant dans les ménages aux patrimoines les plus élevés détiennent plusieurs produits d'épargne à leur nom. La part d'enfants ayant une épargne d'au moins deux types est de 4% parmi les ménages au patrimoine modeste, contre 22% parmi les ménages les mieux dotés. Les enfants de ces derniers disposent ainsi plus fréquemment de produits d'épargne-logement ou de produits financiers (assurance-vie, plan d'épargne en actions [PEA], plan d'épargne retraite [PER]) plus rémunérateurs que les livrets.

Figure 3. Composition de l'épargne des enfants de 16-17 ans selon le patrimoine du ménage



M. Leturcq, *Population & Sociétés*, 638, novembre 2025, Ined.

Lecture : Parmi les enfants des 50% de ménages les moins dotés en patrimoine, 3% possèdent au moins un livret et un produit d'épargne-logement.

Note : Les autres cas correspondent aux configurations suivantes : seulement des produits de type épargne-logement ou produit financier, combinaisons épargne-logement et de produits financiers, ou les trois types de produits.

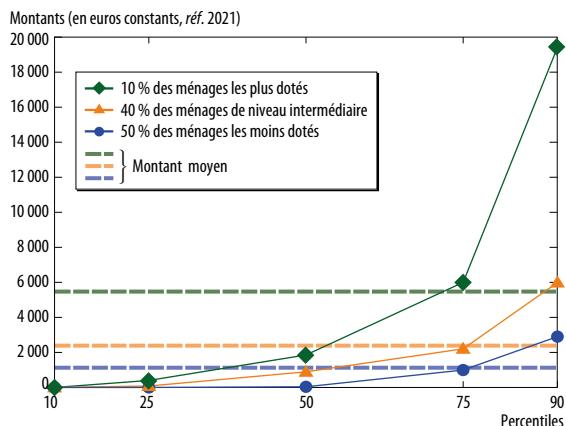
Champ : France hexagonale, enfants de 16-17 ans.

Sources : Insee, enquêtes Patrimoine 2003-2004 et 2009-2010 et Histoire de vie et patrimoine, 2014-2015, 2017-2018 et 2020-2021.

Parmi les enfants des 50% de ménages au patrimoine le plus faible, la moitié a une épargne nulle ou presque, et seul un enfant sur dix a plus de 2 900 € (figure 4). Parmi ceux des 10% de ménages les plus dotés patrimonialement, la moitié possède plus de 1 855 € et un enfant sur dix a plus de 19 400 €.

Ces chiffres montrent que l'épargne constituée au nom des enfants reflète largement le patrimoine du ménage auquel ils

Figure 4. Montants d'épargne des enfants de 16-17 ans selon le patrimoine de leur ménage



M. Leturcq, *Population & Sociétés*, 638, novembre 2025, Ined.

Lecture : Parmi les enfants des 10% de ménages les plus dotés en patrimoine, 25% disposent d'une épargne inférieure à 400 €, et 90% d'une épargne inférieure à 19 400 €.

Notes : Les lignes en pointillé indiquent le montant moyen détenu par un enfant dans chacun des groupes de patrimoine du ménage. Les montants nuls sont inclus.

Champ : France hexagonale, enfants de 16-17 ans.

Sources : Insee, enquêtes Patrimoine 2003-2004 et 2009-2010 et Histoire de vie et patrimoine, 2014-2015, 2017-2018 et 2020-2021.

appartiennent : plus celui-ci est élevé, plus les enfants disposent d'une épargne importante et diversifiée. Néanmoins, ces données mettent aussi en évidence de fortes différences au sein de chaque groupe. À niveau de richesse du ménage comparable, certains enfants détiennent un niveau de patrimoine proche de celui d'un jeune adulte, tandis que d'autres n'ont aucun produit ouvert à leur nom. Ceci suggère que d'autres facteurs jouent un rôle, au-delà du patrimoine du ménage.

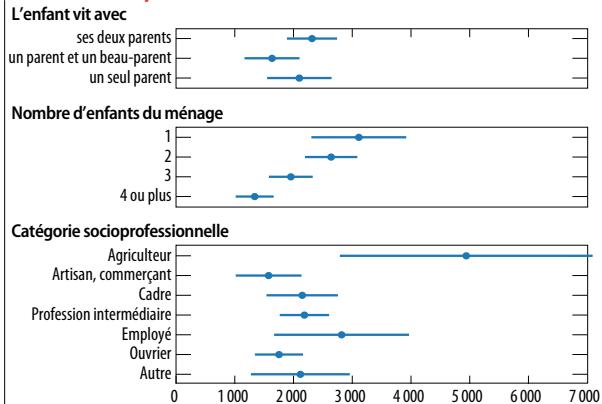
L'environnement familial module l'épargne des enfants à la marge

Quel rôle joue l'environnement familial et social, à patrimoine et caractéristiques sociodémographiques du ménage donnés ? Les enfants de 16-17 ans qui vivent avec leurs deux parents détiennent une épargne moyenne de 2 315 € (figure 5). À caractéristiques égales, dont le patrimoine du ménage (pour la méthode, voir encadré), les enfants de familles monoparentales ont un peu moins d'épargne (2 099 €), et ceux de familles recomposées bien moins (1 633 €). Ces chiffres ne tiennent cependant pas compte de l'épargne constituée pour l'enfant par l'autre parent (souvent le père) qui ne vit pas avec lui.

La taille de la fratrie constitue un autre facteur déterminant : à caractéristiques égales, l'épargne par tête diminue nettement avec le nombre d'enfants dans le ménage : les enfants uniques détiennent une épargne de 3 112 €, dans une famille où ils sont deux, ils disposent de 2 640 € chacun, et ceux issus de familles très nombreuses (quatre enfants ou plus) ont près de 1 338 €.

À autres caractéristiques du ménage données, on observe peu de différences dans les niveaux d'épargne selon la catégorie socioprofessionnelle du père (ou de la mère, lorsque le père n'habite pas avec l'enfant), à l'exception des agriculteurs, qui dotent beaucoup plus leurs enfants que les autres catégories, même à patrimoine égal. Un écart apparaît entre, d'une part, les enfants issus de ménages dont au moins un adulte est

Figure 5. Montants moyens d'épargne selon les caractéristiques familiales pour les enfants de 16-17 ans



M. Leturcq, *Population & Sociétés*, 638, novembre 2025, Ined.

Lecture : Un enfant de 16-17 ans qui vit avec ses deux parents possède une épargne moyenne d'environ 2 300 €.

Note : Montants prédis à valeurs moyennes issus de l'estimation d'un modèle (voir encadré pour la méthode). Intervalles de confiance à 95 %.

Champ : France hexagonale, enfants de 16-17 ans.

Sources : Insee, enquêtes Patrimoine 2003-2004 et 2009-2010 et Histoire de vie et patrimoine, 2014-2015, 2017-2018 et 2020-2021.

diplômé du supérieur et, d'autre part, ceux dont aucun adulte n'a de diplôme. Pour les premiers, l'épargne est de l'ordre de 2 500 €, tandis que pour les seconds, elle s'élève à environ 1 500 € (annexe, figure A6).

L'importance des grands-parents pour la constitution d'une épargne au nom des enfants

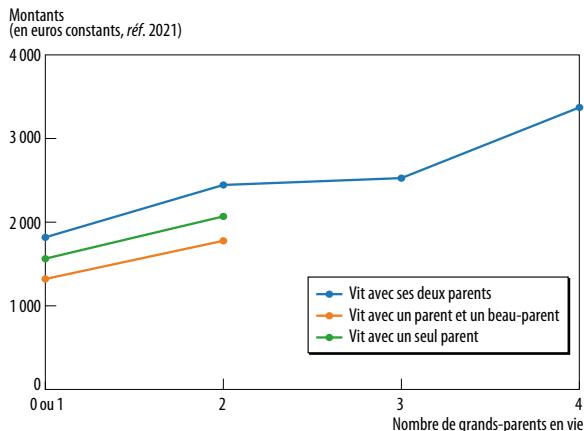
L'épargne des enfants reflète aussi l'appui de la famille élargie, en particulier des grands-parents (figure 6). Lorsque tous les grands-parents sont encore en vie⁽⁴⁾, l'épargne constituée au nom des enfants à 16-17 ans tend à être plus importante, ce qui suggère un soutien intergénérationnel. Ainsi, un enfant vivant avec ses deux parents et dont les quatre grands-parents sont en vie, détient une épargne de 3 300 €, alors qu'un enfant qui n'a plus aucun ou un seul grand-parent en vie, dispose d'une épargne de 1 900 €. De même, les enfants qui vivent avec un seul parent et dont les deux grands-parents sont en vie, ont plus d'épargne que lorsqu'ils n'ont plus aucun ou un seul grand-parent encore en vie.

Lorsqu'au moins un parent a reçu un héritage, et plus encore une donation du vivant, l'épargne constituée pour les enfants est plus importante, quelle que soit la configuration familiale (annexe, figure A7). Ces résultats suggèrent que les grands-parents contribuent, de par leur apport direct à l'épargne des enfants ou par les transferts faits aux parents, à renforcer les écarts d'épargne financière entre enfants.

Les inégalités en matière d'épargne individuelle apparaissent donc dès l'enfance et se creusent à l'adolescence. Lorsqu'ils atteignent la majorité, beaucoup d'enfants n'ont rien ou presque, tandis qu'une minorité dispose déjà de montants d'épargne financière substantiels, parfois comparables à ceux

(4) Dans nos données, nous observons uniquement les parents du ou des parents vivant avec l'enfant. Ainsi, nous connaissons le nombre total de grands-parents en vie seulement si les enfants vivent avec leurs deux parents ; dans le cas contraire, l'information est partielle.

Figure 6. Montants moyens d'épargne selon le nombre de grands-parents en vie pour les enfants de 16-17 ans



M. Leturcq, *Population & Sociétés*, 638, novembre 2025, Ined.

Lecture : Un enfant dont les quatre grands-parents sont en vie dispose d'une épargne d'environ 3300 €.

Note : Les montants nuls sont inclus.

Champ : France hexagonale, enfants de 16-17 ans.

Sources : Insee, enquêtes Patrimoine 2003-2004 et 2009-2010 et Histoire de vie et patrimoine, 2014-2015, 2017-2018 et 2020-2021.

de ménages adultes modestes. Ces écarts reflètent avant tout le patrimoine du ménage dans lequel ils grandissent.

À l'étranger, des produits d'épargne spécifiques, les comptes de développement de l'enfant (*child development accounts*), ont été mis en place. Leur objectif est de favoriser l'épargne à destination des enfants, en particulier pour les ménages modestes [1], et de réduire les inégalités de chances en garantissant un minimum de ressources à tous au moment clé de l'entrée dans l'âge adulte. En France, si l'idée a également été discutée [3] [4], aucun dispositif de ce type n'a vu le jour. L'épargne des enfants reste donc une pratique familiale fréquente, mais socialement très inégale.

Références

- [1] OECD. 2025. *To have and have not. How to bridge the gap in opportunities*. OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/dec143ad-en>
- [2] Cheptitski A., Goin A., Jaubertie A., Martin H. (dir.). 2024. *Revenus et patrimoine des ménages. Édition 2024*. Insee références. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7941421?sommaire=7941491>
- [3] Centre d'analyse stratégique. 2007. *Les dotations en capital pour les jeunes*. Rapports et documents, 9. La documentation française. <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/074000614.pdf>
- [4] Damon J. 2021. Investir dans la jeunesse. *Futuribles*, 441(2), 65-70. <https://doi.org/10.3917/futur.441.0065>

Mots-clés

Épargne, enfant, livret, patrimoine, inégalités, adolescent, transmission, famille, fratrie

Encadré. Données et méthodes

L'analyse repose sur les enquêtes Patrimoine (2003-2004 et 2009-2010) et Histoire de vie et patrimoine (2014-2015, 2017-2018 et 2020-2021) de l'Insee. Pour chaque enquête, les 10 000 à 15 000 ménages interrogés sont représentatifs de la population française. Ces enquêtes recueillent des informations détaillées sur l'ensemble des actifs et passifs des ménages, y compris les produits financiers ouverts au nom des enfants, ainsi que sur les caractéristiques sociodémographiques de leurs membres.

Pour mesurer l'épargne constituée au nom des enfants, nous retenons les supports patrimoniaux financiers : livrets (livret A, livret jeune...), épargne-logement (plan ou compte épargne-logement) et produits financiers (assurance-vie, épargne retraite, actions...). Sont exclus les comptes courants, qui apparaissent massivement pour les détenteurs à partir de 16 ans, mais qui relèvent surtout de la gestion quotidienne. Les montants sont exprimés en euros constants (réf. janvier 2021). Les enquêtes ne permettent pas d'identifier le patrimoine immobilier ou professionnel que pourraient également détenir certains enfants.

Les cinq enquêtes sont regroupées dans un échantillon cumulé de 28 656 enfants observés au moins une fois et dont au moins un parent a répondu à l'enquête (sont donc exclus les enfants dont le répondant est un beau-parent). Les données sont étudiées comme des coupes transversales répétées : l'évolution selon l'âge résulte de l'observation de différents enfants d'âges divers et non des mêmes enfants suivis au fil du temps. Les poids d'enquête, normalisés à 1 pour chacune d'entre elles sont appliqués à l'ensemble des analyses.

Notons que les enfants sont observés dans un seul ménage. Pour ceux vivant avec un seul de leurs parents, seul le parent cohabitant est observé. L'épargne constituée par le parent non cohabitant n'est pas forcément observée dans les enquêtes.

Pour mesurer l'effet de l'environnement familial à patrimoine donné nous utilisons un modèle en deux parties (*two-part model*) qui distingue la probabilité d'avoir une épargne positive (estimée par un logit) de son montant (estimé par une régression linéaire), le cas échéant. Les variables de contrôle incluent : le patrimoine du ménage ; le type de famille ; le nombre d'enfants qu'ont eus les adultes du ménage (cohabitants ou non) ; le décès d'un parent ; le fait d'être en apprentissage (car l'enfant perçoit alors une rémunération) ; l'âge de l'adulte le plus âgé du ménage ; le diplôme le plus élevé des adultes du ménage ; la catégorie socioprofessionnelle du père (ou de la mère lorsque le père n'habite pas avec l'enfant) ; les revenus du ménage et enfin, la vague d'enquête. Les montants prédits pour la variable considérée sont ensuite estimés aux valeurs moyennes des autres variables de contrôle. Les écarts types sont estimés par bootstrap (100 répliques).

Résumé

Dès la naissance ou peu après, un enfant sur trois possède déjà un produit d'épargne ouvert à son nom. Cela concerne plus de deux enfants sur trois lorsqu'ils s'approchent de la majorité, mais les écarts dans les sommes épargnées par enfant sont importants. Une minorité dispose déjà de montants substantiels d'épargne, parfois comparables à ceux de ménages adultes modestes. Cette épargne, similaire pour les filles et les garçons, diffère selon le nombre de frères et sœurs et la situation familiale. Les inégalités entre enfants reflètent avant tout celles du patrimoine de la famille dans laquelle ils grandissent.